

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

ALLOCATIONS PFMP

Tous les élèves percevront une allocation relative aux périodes de formation en milieu professionnels (PFMP). Pour le versement de cette allocation nous avons besoin de collecter les éléments suivants :

CAS 1 : POUR LES ELEVES MAJEURS

1. Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso)
2. Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'élève obligatoire.

CAS 2 : POUR LES ELEVES MINEURS RECEVANT SUR LEUR PROPRE COMPTE

1. Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso)
2. Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'élève
3. Autorisation du représentant légal signée et complétée (ci-jointe)
4. Copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto-verso)
5. Document prouvant le lien entre l'élève et son représentant légal (livret de famille ou acte de naissance)

CAS 3 : POUR LES ELEVES MINEURS RECEVANT SUR LE COMPTE D'UN REPRESENTANT LEGAL:

1. Copie de la pièce d'identité de l'élève (recto-verso)
2. Document prouvant le lien entre l'élève et son représentant (livret de famille ou acte de naissance)
3. Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire choisi
4. Copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto-verso)



Au 18 ans de l'élève, veuillez nous transmettre un RIB à son nom sans quoi le paiement sera bloqué.

Pour les cas particuliers, n'hésitez pas à vous rapprocher du bureau des entreprises.



Les élèves n'ayant pas transmis toutes les pièces demandées ne pourront pas percevoir l'allocation.

Le Bureau Des Entreprises
Contact : 02 62 92 95 39 – 0692 69 64 44
Bde-lp-patu-de-rosemont@ac-reunion.fr